

Prévention des risques liés à l'activité physique

Acteur prévention Sanitaire et Social

PRAP 2S



PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Public	Pré-requis
Personnels des établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structures d'accueil de la petite enfance.	Aucun pré-requis
Nombre de participants	Formateurs
4 à 10 personnes maximum	Formatrice certifiée par l'INRS (Institut National des Risques et Sécurité)
Coût	Durée
Formation en INTER : 450€/personne Formation en INTRA : <i>nous consulter</i>	3 jours

Objectifs

A la fin de la formation, chaque salarié doit être capable de se situer en tant qu'acteur de la prévention dans son entreprise et d'analyser sa propre situation de travail ainsi que celle de ses collègues pour prévenir les risques professionnels liés à l'activité.

Il sera capable de :

- Reconnaître et identifier les risques et les dommages liés l'activité physique.
- Maîtriser les techniques gestuelles appropriées aux manutentions de personnes en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain.
- Proposer des améliorations susceptibles de réduire les risques et participer à leur mise en œuvre.

Modalités et Méthodes Pédagogiques

La formation fait appel à des méthodes actives de participation pour l'acquisition des connaissances et des compétences telles que les cas concrets qui permettent un travail de réflexion et d'échange autour de situations professionnelles des stagiaires.

Tout au long de la formation, des évaluations formatives, sommatives et certificatives sont organisées.

**ODPC habilité
à proposer des
programmes
et actions de
DPC**

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Contenu de la formation

- La démarche PRAP et le rôle de chacun
- Les bases en prévention et ses enjeux
- L'homme au travail – Appareil locomoteur- les Troubles Musculo-Squelettiques –
- Les principes de sécurité physique d'économie d'effort
- Manutention de personnes à mobilité réduite
- Repérer et analyser des situations de travail (les sollicitations et les risques encourus)
- Proposer des pistes d'amélioration
- Transmettre les situations à risques

Recyclage

La validité de ce certificat est d'une durée 2 ans de date à date et la prolongation de celle-ci est conditionnée par un Maintien et Actualisation des Connaissances (MAC) tous les 24 mois.

Evaluation et certificat

L'évaluation se fait selon les modalités du référentiel de certification de l'INRS et un certificat « Acteur PRAP » est délivré par le réseau prévention.
Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.